

# Fintech : à quoi s'attendre en 2024 ?

*Entre nouvelles technologies, assèchement des financements et nouveautés réglementaires, l'an passé fut une année mouvementée pour les fintechs. Maddyness fait le point sur les défis que le secteur devra relever en 2024, alors que PennyLane vient d'accéder au statut de licorne.*

Temps de lecture : minute

---

12 février 2024

Les fintechs françaises se portent bien : avec 18,5% des fonds levés l'année dernière contre 16% en 2022, et l'avènement de PennyLane comme nouvelle licorne, le premier écosystème fintech de l'Union européenne se développe rapidement. Les défis de l'année 2024 mettront-ils à mal cette croissance ? Entre fin de l'abondance des financements, développement des nouvelles technologies et changements réglementaires, le secteur fintech doit faire face à de nombreux défis.

*« Nous évoluons dans un environnement macro-économique extrêmement difficile et incertain, avec la remontée des taux, le retour de l'inflation, de fortes tensions sur la solvabilité, la chute des volumes sur le marché immobilier et bien sûr les conséquences des guerres en Ukraine et au Proche Orient », affirme Alain Clot, président de FranceFintech. « La traduction de ce contexte dans le secteur numérique a été la très forte baisse des levées en actions, avec 970 millions d'euros, soit un chiffre en baisse de 67% par rapport à l'année record de 2022, et des valorisations, de l'ordre de -25%. »*

# De nouvelles régulations à anticiper

En 2023, le secteur s'est montré résilient : les levées de fonds de précaution réalisées entre 2021 et 2022 ont permis à certaines startups de faire face aux crises, quand d'autres se sont concentrées sur les économies (réduction d'effectifs, report de projets) ou ont réalisé un recentrage stratégique. *« Cet environnement facilite et accélère la consolidation, avec l'apparition, dans chaque secteur, de leaders qui tendent à racheter leurs concurrents plus petits ou en tension de financement »*, confirme Alain Clot. *« 2023 a enregistré 27 opérations de fusions-acquisitions impliquant une fintech, dont l'acquéreur était une fintech dans plus d'un cas sur deux. A noter enfin que l'amorçage demeure très actif, ce qui témoigne d'un maintien d'un niveau élevé d'innovation. »*

L'année 2024 devrait être marquée par une inflation réglementaire dans le secteur de la Fintech. Entre la réglementation sur l'intelligence artificielle (AI Act), la directive AMLR (procédures de connaissance du client, mesures contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), la proposition FiDA qui veut favoriser l'Open Finance ou le DORA (Digital Operational Resilience Act), le nombre d'obligations auxquelles vont être soumises les fintech va drastiquement augmenter.

*« Cette année sera l'année de tous les défis avec l'arrivée de marchés secondaires, de la tokenisation, d'une nouvelle réglementation, de nouveaux entrants qui devront faire leur place... »*, précise Mathilde Iclanzan, directrice générale de [WiSEED](#). *« Pour les acteurs du crowdfunding, le principal chantier réglementaire va porter sur la mise en œuvre des obligations liées à l'entrée en vigueur du nouvel agrément européen PSPF. Mais il faudra aussi se conformer d'ici le 17 janvier 2025 aux exigences du DORA qui imposera que les entités financières signalent, rapidement et de manière exhaustive, les incidents majeurs liés aux technologies de l'information et de la communication »*.

Les fintechs devront également s'adapter aux mesures DSP3 / PSR, sur l'Open Banking, tandis que le Règlement MiCA, applicable dès la fin d'année 2024, régira la commercialisation, la transparence et la surveillance des actifs numériques.

## L'avènement du Data Hub européen

Pour fournir aux startups, et notamment aux fintechs, d'importantes quantités de données mobilisables, la Commission européenne a voté la conception d'un Data Hub européen. Ce dernier vise à favoriser le partage de données entre les autorités financières et les fintechs. L'objectif ? Faciliter le développement d'innovations, de nouvelles applications et entraîner leurs modèles d'IA.

*« Le Data Hub fait partie de la "European Data Strategy" à travers laquelle l'Union européenne s'engage à stimuler le développement de systèmes de partage de données fiables à travers quatre grands ensembles de mesures, dont l'une consiste à faciliter la réutilisation de certaines données du secteur public qui ne peuvent pas être mises à disposition sous forme d'open data », explique Alice Guedel, Policy officer à la Commission européenne. « En soutenant ce projet, les autorités nationales encouragent le développement d'un marché unique des services financiers numériques. »*

Pour garantir la confidentialité des données, le Data Hub est composé de données synthétiques. Les fintechs pourront disposer gratuitement de données anonymes collectées par les autorités nationales, afin de faciliter l'utilisation de ces données pour nourrir leurs modèles informatiques, et favoriser l'innovation entre les pays de l'Union européenne.

*« Les données synthétiques offrent aux autorités nationales un moyen de participer au projet sans avoir à rendre les données réelles qu'elles détiennent accessibles »* complète Alice Guedel. *« En résumé, les*

*données synthétiques garantiraient une anonymisation complète tout en préservant les caractéristiques des données originales qui les rendent pertinentes pour développer de nouvelles applications. »*

## Des technologies émergentes au service de la croissance du secteur

*« Il est probable que nous ne reviendrons pas, en tout cas en 2024, à une situation d'abondance de capital risque connue en 2021-22 et qui était rendue possible par des niveaux de taux d'intérêt quasi nuls », précise Alain Clot. « La consolidation va se poursuivre et on peut attendre un nombre significatif de rachats dans l'année. A noter que certains acteurs français achètent leurs concurrents européens, comme Qonto et +Simple. De plus, 2024 verra le déploiement des technologies d'IA générative et de tokenisation des actifs s'accélérer. »*

Ces propos s'illustrent particulièrement dans le domaine du crowdfunding : si le montant total des collectes en crowdfunding a baissé de 11% depuis 2023, selon le [baromètre FPF Mazars](#), les startups du secteur devront continuer à mobiliser les nouvelles technologies, dont la tokenisation semble être le fer de lance. En effet, si l'IA et le Machine Learning favoriseront l'évaluation et l'anticipation des risques, mais également la personnalisation de l'expérience utilisateur, le développement de la technologie blockchain devrait également se généraliser au sein des fintechs.

*« Pour 2024, quelques tendances se dessinent pour le secteur du crowdfunding comme l'adoption croissante de la technologie blockchain qui facilitera la tokenisation des actifs, la transparence des transactions, et la mise en œuvre de contrats intelligents (smart contracts) pour automatiser les processus » rappelle Mathilde Iclanzan.*

*« De façon générale, dans les prochaines années, les modèles vont se*

*“plateformiser”, en élargissant la palette des produits et services proposés, jusqu’à pour certaines se transformer en véritable néo banques ou néo assureurs », conclut Alain Clot. « L’internationalisation va s’accroître fortement, grâce notamment au passeport réglementaire européen. Les fintechs à impact vont continuer de se développer : en France, c’est un secteur émergent. Près de 60% d’entre elles ont été créées ces 4 dernières années. En 2020, on comptait 8% de fintech à impact, et en 2023 elles représentent 13% du total des fintech françaises.*

»



À lire aussi

Une nouvelle levée de 40 millions catapulte Pennylane au rang de licorne



## MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

---

Article écrit par Guillaume Cossu